

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JANVIER 2009**

**Délibération
n° 2009.01. 1.B**

**Contrat Local
Initiatives climat :
demande de
subvention auprès du
Fonds Régional pour
l'Excellence
Environnementale
(FREE)**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

CONTRAT LOCAL INITIATIVES CLIMAT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL POUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE (FREE)
--

Dans le cadre du Contrat Local Initiatives Climat, la ComAGA met en œuvre des opérations de communication, sensibilisation, formation à l'attention du grand public, de ses partenaires, agents et élus.

Le programme prévisionnel de sensibilisation et de communication pour le 1^{er} semestre 2009 est le suivant :

- Semaine de sensibilisation au changement climatique du 8 au 14 juin 2009

Cette semaine sera le point clé de la sensibilisation pour le premier semestre ; elle sera l'occasion de mettre en avant la démarche CLIC auprès d'organismes aujourd'hui non signataires de la charte mais aussi du grand public.

L'ensemble des partenaires est à ce titre incité à mettre en place des actions de sensibilisation en interne et à porter des actions (conférences, tables rondes) en externe.

La communication globale sera assurée par la ComAGA.

Cette manifestation sera également l'occasion de réaliser une nouvelle séance de signatures de la charte d'engagements.

- Sensibilisation des agents en interne : la cellule climat organisera, notamment pendant la semaine climat, une sensibilisation de tous les agents communautaires (projection de film + ateliers débats) ;
- Dispense d'une formation orientée sur l'environnement et le changement climatique pour les entreprises sollicitant le fonds CORDEE, en partenariat avec la direction du développement économique communautaire et la Chambre des Métiers ;
- Poursuite de l'expérimentation du programme pédagogique sur le changement climatique ;
- Réalisation d'une plaquette de présentation du CLIC exposant les objectifs de la charte ainsi que certaines expériences menées par des signataires ;
- Sessions d'informations sur les carapattes, les outils à destination des communes sur les thèmes de l'urbanisme, organisation d'une journée technique sur la gestion différenciée des espaces verts. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des groupes de travail du club des signataires mais aussi de ceux du volet communes ;
- Réalisation d'un guide de la mobilité à destination des agents : dans le cadre de son plan déplacement entreprise (PDE), la ComAGA réalisera un guide de la mobilité afin de favoriser l'usage de modes alternatifs de transport, le covoiturage, la prise en compte des principes de l'éco-conduite, l'incitation à la réalisation de visio et téléconférence,...

Un certain nombre de ces actions (film sur le changement climatique, exposition, guide de la mobilité, semaine de sensibilisation au changement climatique) peuvent bénéficier de financements dans le cadre du Fonds Régional pour l'Excellence Environnementale (FREE).

Coûts prévisionnels :

Opération	Coût estimatif	Subvention escomptée
Exposition changement climatique	15 000 €	7 500 €
Film de sensibilisation au changement climatique	5 000 €	2 500 €
Guide mobilité à destination des agents	2 000 €	1 000 €
Semaine de sensibilisation au changement climatique	17 000 €	7 400 €
Total	39 000 €	18 400 €

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 21 janvier 2009,

Je vous propose :

DE SOLLICITER auprès du Fonds Régional pour l'Excellence Environnementale (FREE) une subvention à hauteur de 18 400 € concernant les opérations susvisées ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 février 2009	<u>Affiché le :</u> 10 février 2009